

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

3 novembre 1994 – n° 1189
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Le prix de la santé, solidairement

L'assurance maladie, c'est le serpent de mer de la politique suisse. Constamment à l'ordre du jour depuis plus de 70 ans, auscultée par d'innombrables commissions d'experts, objet de multiples projets de révision, elle a résisté à toutes les tentatives de l'adapter aux besoins des assurés. Car, paradoxalement, chacun s'accorde à souligner les lacunes d'un système mis en place en 1911 déjà et modestement retouché une seule fois depuis lors, c'était en 1964. Et pourtant, ces projets se sont enlisés dans les procédures de consultation ou ont échoué en votation populaire.

C'est que l'assurance maladie touche à des valeurs importantes – liberté, responsabilité, solidarité – et à des intérêts substantiels: l'industrie de la santé représente aujourd'hui un chiffre d'affaires équivalant à 7,4% du produit intérieur brut (1993), de quoi aiguïser les appétits. Elle constitue également une charge importante pour les collectivités publiques qui fournissent des subventions et surtout pour les assurés, dont les primes ne cessent d'augmenter. A un point tel qu'en 1991 les Chambres fédérales ont décidé en urgence de plafonner les prix et les tarifs des prestations médicales.

Le système actuel valorise surtout la liberté et la responsabilité, mais néglige la solidarité. Liberté de s'assurer certes, mais une liberté qui coûte cher: ainsi celui ou celle qui désire changer de caisse verra ses primes augmenter en fonction de son âge et des risques qu'il fait encourir à sa nouvelle assurance. Ainsi une bonne partie des assurés sont captifs de leur caisse, ce qui n'est pas pour stimuler la concurrence entre les sociétés d'assurance. Par contre, comme on a pu le constater ces dernières années, certaines caisses se livrent une concurrence sauvage pour attirer les jeunes, de bons assurés à faible risque. Cette absence de solidarité se lit encore dans l'inégalité de traitement entre hommes et femmes, entre assurés collectifs et assurés individuels.

La qualité principale de la nouvelle loi, soumise au suffrage populaire le 4 décembre prochain, c'est d'établir en-

fin la nécessaire solidarité de tous les assurés face à la maladie. D'une part, en instituant une cotisation unique, quels que soient l'âge et le sexe. D'autre part, en affectant les subventions publiques à la réduction des primes des personnes et des familles à faible revenu, soit un tiers de la population, et non plus en arrosant tous les assurés sans distinction de revenu. Mais également en instituant un système de compensation des risques entre les caisses à moyenne d'âge faible et celles qui regroupent plus de personnes âgées.

Cette solidarité n'implique ni étatisation du système de santé ni coûts supplémentaires exorbitants, comme le laissent entendre les adversaires du projet. Bien au contraire, la nouvelle loi, parce qu'elle autorise le libre passage intégral, favorise la concurrence entre les caisses et crée les conditions d'une maîtrise accrue de leurs coûts. Elle prévoit des innovations telles les caisses de santé (HMO), elles aussi susceptibles de réduire le prix de la santé, tout comme les mesures de prévention dont les frais sont dorénavant pris en charge par les assurances.

Mais qu'est-ce qui fait donc courir les référendaires? Pas l'intérêt des assurés. Tout simplement la peur de la concurrence et la crainte de perdre une partie du gâteau de la santé. En tête des opposants, on trouve des caisses qui se sont fait une spécialité d'attirer les jeunes assurés par des primes alléchantes, des médecins soucieux de la pression qu'exerceront les caisses sur leurs tarifs et les physiothérapeutes déçus de ne pouvoir facturer leurs services aux assurances sans une prescription médicale. Et comme leurs motifs ne sont pas avouables, ils jouent sur la corde la plus sensible, celle du montant des primes dont ils prédisent l'explosion. A ces affirmations fantaisistes et délibérément malhonnêtes, il faut opposer le plus ferme démenti: pour le tiers le plus défavorisé de la population, les primes baisseront; pour le tiers le plus favorisé, elles augmenteront; pour le dernier tiers elles resteront sensiblement égales. Ce qui est sûr par contre: en cas de rejet de ce projet, toutes les primes augmenteront. JD

Quatre comités hétéroclites

(jd) Pas moins de quatre comités ont fait aboutir la demande de référendum contre la nouvelle loi sur l'assurance maladie:

– Le «comité contre l'explosion des primes et une médecine à deux vitesses», animé par Artisana, l'ancienne caisse des entrepreneurs de la construction, mène une campagne particulièrement virulente et mensongère: n'annonce pas une augmentation moyenne de 40% pour les deux tiers de la population? En cas d'acceptation de la loi, cette caisse serait directement touchée par l'obligation de compensation des risques.

– Le «comité contre une assurance maladie trop onéreuse et pour de véritables réformes du système de santé», animé par Swica, un conglomerat né de la fusion de plusieurs caisses d'assurance. On ne connaît toujours pas son projet de réforme.

– Le «comité contre le projet de loi sur l'assurance maladie – pour une nouvelle

orientation du système de santé», issu du milieu des médecines alternatives, est fâché du fait que les caisses n'aient à rembourser que les thérapies dont l'efficacité est scientifiquement établie. Aujourd'hui, seuls les traitements reconnus par la médecine classique sont remboursés. La nouvelle loi, par contre, prévoit le remboursement des thérapies qui donnent des résultats positifs, attestés empiriquement et statistiquement. La critique des alternatifs est donc infondée, sauf à vouloir couvrir les charlatans.

– Le «comité pour une loi sur l'assurance maladie qui tienne compte des droits des patients», où se retrouvent des médecins qui craignent d'être limités dans leur pratique par les mesures d'économie et les contrôles prévus, les physiothérapeutes (voir ci-dessus) et le Centre patronal vaudois, toujours présent lorsqu'il s'agit de combattre des améliorations sociales. ■

MISE EN PERSPECTIVE

Le statut des maîtres secondaires vaudois, historiquement ancré

REPÈRES

Camille Decoppet (1862-1925) fut le huitième conseiller fédéral vaudois. Carrière politiquement bien remplie.

Originaire de Susevaz. Avocat, procureur général du canton de Vaud. Conseiller d'Etat de 1900 à 1912. Conseiller national de 1899 à 1912. Président du Conseil national en 1906. Directeur du Bureau international de l'Union postale universelle de 1920 à 1925.

Enfin, Conseiller fédéral de 1912 à 1919. Tour à tour chef des Départements de l'intérieur, de la justice et police et militaire.

(ag) Le Conseil d'Etat vaudois fait examiner «si et comment» pourrait être augmenté le cahier des charges des maîtres secondaires, qui seraient astreints alors à enseigner 28 périodes au lieu de 25.

La vive réaction des enseignants est qualifiée par certains de corporatiste. On en jugera autrement si l'on sait que ce statut horaire est ancien: il remonte au XIX^e siècle et n'a jamais été contesté par un Grand Conseil à prédominance ou majorité radicale, que ce soit en 1964... ou en 1908 !

Quelques rappels et quelques citations en guise d'illustration de ce monument historique.

Collegium inferius

Les Bernois, maîtres du pays de Vaud conquis, eurent le mérite de créer l'Académie, destinée d'abord à la formation des pasteurs. Mais l'admission à l'Académie exigeait des étudiants préalablement formés. On créa donc un collège préparatoire, dont hérita deux siècles et demi plus tard le canton devenu souverain. Ce fut le CCC, collège classique cantonal, auquel fut adjointe une école moyenne et industrielle, transformée en collège scientifique, cantonalisé en 1869. Ailleurs dans le canton, les collèges étaient

communaux, de même qu'à Lausanne les établissements secondaires destinés aux filles. Les maîtres des collèges cantonaux étaient mieux rétribués; en 1908, 4000 franc par an, contre 3000 en province. Les maîtresses, elles, plafonnaient à 2500 francs. L'horaire était déjà de 25 heures à Lausanne et de 30 heures dans le canton. La durée moyenne du travail pour les ouvriers devait être, à cette date, de 60 heures, au moins, sans vacances.

La loi de 1908

Lors de la révision fondamentale de la loi, la suggestion fut faite par un député, M. Landry, d'abandonner les 25 heures à Lausanne. Le conseiller d'Etat radical Decoppet défendit avec énergie le statut des 25 heures.

Grand Conseil. Séance du 18 février 1908
M. Decoppet.

«Je répondrai à M. Landry que la disposition qu'il critique (réd. les 25 heures) figure dans les lois anciennes (réd. soit celles du XIX^e siècle) et dans la loi actuelle. Elle a sa raison d'être. Les maîtres secondaires cantonaux sont payés par l'Etat et celui-ci leur dit: je n'exige pas davantage de vous. Tandis que les maîtres secondaires communaux sont payés par les communes, abstraction faite du subside de l'Etat. Or si les municipalités veu-

lent réduire à 25 heures le nombre de leçons de leurs maîtres, j'y donne les deux mains. (...) M. Landry suggère l'idée d'augmenter le nombre des heures pour les maîtres cantonaux. Voilà 25 ans qu'ils profitent de cette situation et du coup vous voudriez leur demander cinq heures de leçons de plus par semaine. Cinq heures de leçons de plus, c'est beaucoup pour Lausanne et même ailleurs.»

La loi de 1964

Un volonté de réforme se manifeste. L'enseignement mixte est généralisé; l'écologie supprimé dans les collèges cantonaux, une commission chargée d'étudier une réforme de structure est mise en place. Le pays amorce sa «grande mutation» et croit aux vertus d'un enseignement de qualité. Il souhaite que le recrutement des maîtres soit de haut niveau. Le gouvernement le dit avec force, quoique dans un style tourmenté.

Exposé des motifs du Conseil d'Etat – 22.11.1963

«Ce serait faire fi des sages recommandations de ceux que préoccupe le recrutement du corps enseignant des maîtres des écoles secondaires, qui ont étudié les moyens propres à le rendre moins difficile, et proposé l'amélioration des conditions de travail des maîtres d'établissement secondaire et leur rémunération pour attirer vers cette profession essentielle à l'avenir de notre pays et au maintien de son économie les hommes d'élite dont elle a besoin.»

Dans l'immédiat, il faut donner un même statut aux collèges de Lausanne et du Canton, cantonaliser le gymnase des filles, aligner les maîtres de province sur ceux de Lausanne, au moins en ce qui concerne le cahier des charges. Ce sont les syndicats des

villes du canton qui motionnent et interviennent au Grand Conseil: Martin à Yverdon, Kratzer à Vevey.

D'où l'unanimité trans-partis pour un horaire de 25 heures.

Séance du 17 février 1964 Jean-Jacques Leu (socialiste, rapporteur de la commission).

«Dès lors, c'est avec satisfaction que la commission accueille l'article 97 du projet, qui supprime la distinction entre maîtres et qui fixe uniformément l'horaire des leçons à 25 heures par semaine, avec possibilité de donner 5 heures supplémentaires (réd.: heures supplémentaires rétribuées).»

Le conseiller radical d'Etat Oguey était au banc gouvernemental. Pas d'opposition au Grand Conseil, qui souhaite une accélération de l'entrée en vigueur.

La Loi de 1968

La classification des fonctions est à l'ordre du jour. Elle est de la compétence du Conseil d'Etat. Mais le statut demeure défini par la loi. Pierre Graber et Jean-Pierre Pradervand sont membres du Conseil d'Etat qui, une fois de plus, justifie le statut actuel.

Exposé des motifs du 23.9.1968. Projet de loi modifiant la loi de 1908 sur l'instruction secondaire.

«On doit admettre que les 25 heures d'enseignement d'un maître secondaire représentent un temps complet de travail, comparable aux 46 heures de l'ouvrier ou aux 44^{1/4} heures du fonctionnaire administratif.»

Le Grand Conseil ne l'a pas contesté. Depuis, l'horaire hebdomadaire des ouvriers et employés cantonaux a été ramené à 42 h30 (40 dans de nombreuses communes et professions); la durée légale des vacances portée à 4 semaines, voire 5 ou 6 selon l'âge. ■

NOTE DE LECTURE

le bruit est le propre de la vie

(jg) Livre amusant et très bien informé que ce petit bouquin. Contrairement aux apparences, la pollution sonore urbaine n'a pas réellement augmenté. Le vacarme des roues cerclées de métal d'une charrette tirée par des chevaux sur des pavés étant largement supérieur au bruit d'une automobile roulant à 50 km/h. Dans les sociétés préindustrielles, le tapage le plus important était produit par les forges, assez nombreuses dans les villes, qui pouvaient produire un boucan de 100 décibels. Mais les nuits étaient tranquilles, direz-vous. Pas tant que ça ! L'éclairage public au gaz produisait, paraît-il, un chuintement très caractéristique et pas forcément agréable.

Bien qu'il s'agisse de bruits très différents de ceux d'aujourd'hui, on a le sentiment, à

la lecture du livre de Lison Méric, que la fin du 19^e siècle a dû battre tous les records de niveau sonore urbain. Revenons à aujourd'hui. Un son peut en camoufler un autre. Jusqu'à 80 km/h, le moteur constitue la principale cause de vacarme d'une voiture. Au-delà, les bruits de roulement deviennent dominants. Ainsi, la diminution du tintamarre du trafic automobile, tout de même la plus importante nuisance sonore aujourd'hui, doit passer par des mesures différenciées à l'intérieur et à l'extérieur des localités.

En trafic urbain, les constructeurs doivent être en mesure de diminuer le niveau de bruit de moteurs ne tournant pas à haut régime. En rase campagne, les pouvoirs publics devraient recouvrir les chaussées de revêtements limitant les bruits de roulement. Or, ces tapis sont coûteux, s'usent rapidement et ne peuvent donc être disposés que dans quelques lieux exposés. Pourquoi ne pas les financer en partie par une taxe sur le niveau sonore des véhicules ? ■

RÉFÉRENCE

Lison Méric, Société pour la Protection de l'Environnement, *Le Bruit, nuisance, message, musique*, Éditions Georg, Genève, 1994.

Laissez passer les directs !

(pi) Les CFF semblent décidés à empoigner le problème du trafic régional et c'est tant mieux. Mais on ne peut s'empêcher, après coup, de relever les effets coûteux d'une mauvaise planification et d'une gestion centralisée.

Depuis 1983, l'offre a augmenté de 39% et les indemnités de la Confédération de 30%, passant de 559 à 725 millions de francs. Mais cette amélioration de l'offre s'est faite sans étude de marché préalable et selon des critères définis par la direction générale, presque uniformément appliqués sur le terrain sans tenir compte des situations locales. Enfin, une absence de collaboration et d'approche régionale a provoqué des disparités choquantes, selon que la desserte est assurée par les CFF ou par une compagnie dite privée, mais financée par les collectivités locales.

On opère donc un retour en arrière pour offrir des prestations censées mieux correspondre aux besoins des usagers: les trains supprimés étaient presque vides et il est des cas où la qualité de desserte est meilleure par bus que par rail. L'époque est favorable aux resserrements et aux économies et les protestations se font discrètes. Comment sérieusement s'émouvoir de la disparition d'un train

emmenant moins de quinze voyageurs ? Mais il y a des non-dit dans la politique des CFF et celle-ci n'est pas seulement dictée par le taux de rentabilité interne des lignes concernées.

Le trafic régional est gênant parce qu'il occupe les lignes et empêche la circulation optimale des trains rapides. Il faut ainsi 37 minutes à un train régional pour faire le trajet Fribourg-Berne, mais seulement 22 minutes pour un direct. Chaque fois

qu'un régional quitte Berne, les rails sont donc inutilisables pour un convoi plus rapide pendant plus d'un quart d'heure. Et plus la différence de vitesse entre les trains va s'accroître, plus cette limitation de la capacité des lignes sera coûteuse. Et plus le trafic régional sera rejeté sur la route. C'est d'ailleurs bien dans cette optique qu'il faut comprendre la suppression de quelques gares peu fréquentées ou la diminution de leur desserte: on cherche à restreindre les différences de vitesse sur un même parcours. Mais

cet objectif est contradictoire avec le principe de base du trafic régional qui veut que l'on prenne en charge les voyageurs le plus près possible de leur domicile.

Le même problème se pose entre Lausanne et Genève où le programme Rail 2000 allégé ne prévoit plus une troisième voie sur l'entier du trajet séparant les deux villes lémaniques. La capacité de la ligne sera donc augmentée à moindre frais en transférant une partie du trafic régional sur la route.

Un arbitrage intelligent entre les besoins des différents types de trafic ne pourra se faire que sur la base d'une meilleure transparence financière et en dissociant les organes de décision concernant la gestion de l'infrastructure fixe (les voies et leur utilisation) et celle des prestations à la clientèle (les trains et leur horaire). Ainsi l'organisme gérant les rails devrait se limiter à vendre des minutes d'utilisation; le passage d'un régional reviendrait naturellement plus cher que le passage d'un direct, en rapport avec le temps effectif d'utilisation des voies... Aux «acheteurs» ensuite — collectivités locales, entreprises de transport — de choisir le mode de desserte le plus avantageux et le mieux approprié aux besoins de la clientèle. Une manière de garantir une utilisation optimale du réseau.

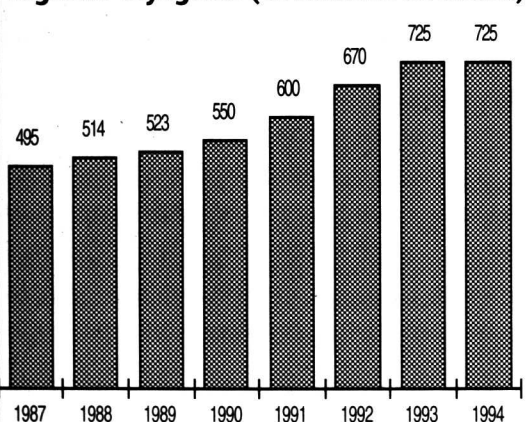
Un pas dans ce sens va être fait sur la ligne du Bodan: un appel d'offres a été lancé pour la desserte régionale entre Schaffhouse et Romanshorn. Les CFF se trouvent en concurrence avec le Mittel Thurgau Bahn et c'est l'Office fédéral des transports (OFT) qui opérera le choix final. Une procédure que l'on souhaiterait voir largement étendue:

- à l'ensemble du trafic régional et en ne limitant pas les offres au domaine ferroviaire pour commencer. Une prédétermination du mode de transport empêche l'émergence de solutions originales qui commencent à se mettre en place sous l'impulsion de compagnies privées (taxis collectifs, desserte par zone plutôt que par ligne, etc).

- en abaissant le niveau de décision de l'OFT aux collectivités locales; celles-ci devraient également acquérir une responsabilité financière, après avoir opéré une redistribution des fonds à disposition pour le trafic régional.

L'introduction de concurrence et une plus grande transparence financière devraient provoquer une réorientation de l'offre en fonction des besoins réels et l'émergence de solutions originales là où les solutions classiques ne sont plus adaptées. ■

Evolution des indemnités de la Confédération aux CFF pour le trafic régional voyageurs (en millions de francs)



Source: CFF

Les négociations bilatérales nous renvoient d'abord à nous-mêmes

(ag) Les douze chefs des affaires étrangères des pays de l'UE ont donc autorisé la commission de Bruxelles à ouvrir des négociations bilatérales avec la Suisse. Faut-il pour autant tirer des feux d'artifice ? Ne pas confondre le coup de pistolet du starter avec un bouquet final !

La Suisse, en février 1993 déjà, avait déposé une demande pour que soient ouverts seize dossiers. L'UE en a retenu six. Et encore, le domaine du trafic exige une décision des ministres des transports le 21 novembre. S'ils ajournent, ce sera pour mars 1995. La fixation de l'ordre du jour et d'un calendrier est révélatrice d'un rapport de force. On sait d'autre part que l'UE veillera à l'équilibre des avantages, dans chaque secteur négocié et globalement; les Etats du Sud ont déjà annoncé qu'ils fixeraient la barre très haut. Les accords formeront un paquet; il y aura inévitablement en Suisse à affronter l'épreuve du référendum. Des difficultés surgies lors du débat sur l'EEE referont surface; notamment celle d'accepter, dans les domaines concernés, l'évolution du droit européen. L'accord sera présenté comme une manière de limiter les dégâts (cf. NZZ 29 octobre). Il sera donc dépourvu de la portée plus ambitieuse de l'EEE: plus marchandage qu'engagement politique.

Une décripation

Ces remarques faites, il faut tout de même saluer ce premier dégel, sous les auspices favorables de la présidence allemande. Mais ce qui sera utile désormais, ce n'est pas d'invoquer l'adhésion pleine et entière, dans un style trompette de Jéricho faisant tomber les murailles des bastions du réduit de la résistance. L'urgence, c'est de préparer concrètement l'évolution.

Tout d'abord refuser le choix dans lequel on veut nous enfermer: pas d'autre solution que le bilatéralisme, en attendant la grande négociation sur l'adhésion. Les décisions unilatérales sont à notre portée. Certaines, voir le statut des saisonniers, sont mises en réserve pour que les négociateurs ne se défaussent pas de leurs atouts. C'est l'approche contraire qu'il faut privilégier. Tout ce que nous décidons de notre propre chef est un obstacle intérieur surmonté, c'est-à-dire une chance accrue de ratification. Dans la logique d'une telle démarche, le rythme législatif suisse est inadéquat. Par exemple, l'Office fédéral de l'agriculture a annoncé à la commission des cartels qu'elle présenterait en 1997 une nouvelle loi sur l'orientation du

marché laitier. Et puis, en 1997, si tout va bien, les Chambres demanderont deux ans pour étudier cette loi. La réforme intérieure suisse, nécessaire au rapprochement avec l'UE, demande un autre tempo et un autre engagement. Si le Conseil fédéral ne le propose pas et ne l'impose pas sur les sujets sensibles, nous nous privons de notre capacité d'initiative et la négociation bilatérale sera d'autant plus ressentie comme un diktat.

Indispensables mesures d'accompagnement

Deuxième condition essentielle. Les décisions unilatérales ne peuvent pas réussir sans mesures d'accompagnement. Pas de libre circulation des travailleurs sans un renforcement des conventions collectives. Pas de libéralisation des marchés agricoles sans un soutien compensatoire permettant à l'agriculture d'évoluer structurellement. Pas de solution dans les transports, si la Suisse n'accepte pas la norme des 40 tonnes, le transfert sur rail du transit alpin pour les camions étrangers et suisses étant une large compensation offerte à la sensibilité écologique.

Sur tous ces chapitres, les discussions internes seront difficiles. Il faudra affronter les extrémistes de chaque camp. C'est la tâche gouvernementale première. Bruxelles ne fait que renvoyer à Berne où tout se jouera. Il est interdit d'attendre. ■

MÉDIAS

L'hebdomadaire savoyard *Le Faucigny* paraît à Bonneville. Il a fait l'objet d'un mémoire de fin d'études, au Centre universitaire d'enseignement du journalisme, à Strasbourg. L'auteur, Lionel Favrot, vient d'entamer sa carrière professionnelle comme pigiste à l'édition *Rhône-Alpes* du *Monde*. Dans son mémoire, il a très bien su caractériser un journal régional atypique, puisqu'il ne se contente pas de rapporter les faits de la vie locale, comme la plupart de ses confrères. Il prend parti, s'attaque à certains puissants avec des dossiers exemplaires et n'hésite pas à devenir *Le Canard Enchaîné des alpages*, selon l'expression de certains lecteurs. En dix ans, le tirage a passé de 2000 à 15 000 exemplaires. Un encouragement pour les éditeurs à continuer sur la voie choisie.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Beat Kappeler
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

L'INVITÉ DE DP

De la Cité des Doges à l'économie suisse

Ce n'est qu'après des années, voire après des décennies, que l'observateur peut dire qu'un pays s'est ruiné, s'est vidé de ses activités économiques. Parallèle entre la Venise du 16^e siècle et la Suisse.

BEAT KAPPELER

économiste et journaliste indépendant

Dans la Cité des Doges, au 16^e siècle, les effets de l'essor atlantique à l'ouest et des conquêtes arabes à l'est ne furent perceptibles que peu à peu. Alors que dire de cette Suisse, riche et située dans le cœur d'un continent qui retrouve un nouveau souffle? Il serait téméraire de prétendre qu'elle est en train de se ruiner. Et pourtant, des signaux inquiétants clignotent soudainement.

Moins d'investissements étrangers

Pour la deuxième année consécutive, le solde des investissements étrangers dans notre pays est tombé à zéro. Normalement, les étrangers investissaient entre 7 et 9 milliards de francs de plus chez nous qu'ils n'en retiraient. Autre signe: les dépenses de la recherche privée de l'industrie suisse se font pour plus de la moitié à l'étranger et les décisions récentes de la chimie bâloise renforcent cette tendance. Troisième symptôme: une enquête de Paul H. Dembinski et Alain M. Schoenenberger d'EcoDiagnostic, à Genève, révèle une forte tendance à l'internationalisation des PME suisses. Mais si, dans deux tiers de ces entreprises, les transferts de production à l'étranger ont augmenté l'emploi également en Suisse, ces transferts réduisent aujourd'hui le travail en Suisse dans 40 à 48% des cas. Ce n'est plus que dans un quart des cas que l'emploi en Suisse s'en trouve renforcé à son tour. Le fait que l'industrie textile de la Suisse orientale soit littéralement étranglée depuis quelques mois par le manque d'accords avec l'Union européenne doit être signalé. Mais les autres signes mentionnés ne semblent pas être directement la conséquence du vote négatif sur l'Europe.

Manque d'outils statistiques

C'est là que l'on peut faire le parallèle avec la Venise du 16^e siècle. On peut observer quelques tendances de déclin, sans pouvoir les vérifier. Et quand on détiendra les preuves, il sera trop tard! Cette impossibilité d'interprétation tient d'une part aux statistiques de ce petit pays. Elles sont mises sur pied lentement, elles sont incomplètes, et l'exiguïté de la Suisse les rend vite caduques. Le rachat des filiales d'assurance directe de la Réassurance par l'Allianz allemande – environ 5 milliards de francs – pourrait rendre excédentaire d'un seul coup la statistique des investissements directs... La baisse de l'excédent des deux dernières années résulte aussi des transferts en sens inverse

par plusieurs sociétés holding étrangères.

Mais les signes sont troublants, également, via la multitude des facteurs invoqués par les agents économiques: niveau des salaires, immobilité des Suisses, procédures d'autorisation, lenteur de l'application des résultats de la recherche, réévaluation du franc. Le facteur des procédures d'automatisation me semble être le plus intelligible. Haco à Gümliigen vient de patienter pendant sept ans avant d'inaugurer une extension, pendant que SMH espère ouvrir sa nouvelle usine en Chine dans six mois, à en croire ses déclarations.

Engrenage pernicieux

Un nouveau facteur qui pourrait s'ajouter à la liste est mentionné dans l'enquête d'EcoDiagnostic. Depuis les années septante, une grande partie des PME ont transféré leur production à l'étranger pour suivre un client important. Bien que les auteurs pensent qu'aujourd'hui la concurrence plus intense explique mieux ces transferts, on peut s'attendre à un engrenage dans ce processus. Car la tendance aux transferts amène les fournisseurs à faire de même. Donc si le mouvement devient réalité, il ne va pas pouvoir être arrêté rapidement. C'est ça, la Venise des 17^e et 18^e siècles.

Analyser les causes exactes de l'exportation de travail

Il ne faut pas broyer du noir. Beaucoup d'atouts de l'économie suisse restent intacts. Mais les signes évoqués devront inciter à suivre de très près les tendances. Les statistiques n'étant pas très utiles, il faut des enquêtes sur les causes des transferts, et non pas sur leur nombre seulement. Il faut également enquêter sur les échecs subis lorsqu'on essaye d'attirer des entreprises, et en chercher le pourquoi. Cette sorte d'enquête très ingrate est aussi importante que les triomphes annoncés par les promoteurs des économies cantonales.

Un inventaire des tendances et de leurs causes pourrait rendre moins stérile le débat politique en la matière. Même les négociations des partenaires sociaux s'en trouveraient nourries d'argumentations réelles, intelligibles de part et d'autre. Aujourd'hui, par contre, beaucoup d'analyses sont faites en chambre et doivent pêcher quelques signes, quelques arguments ça et là. Le texte que vous venez de lire ne fait pas exception. Une question si importante mérite pourtant mieux!

COURRIER

Prévisions économiques

Nous avons reçu un commentaire de Jean-Christian Lambelet, directeur de l'Institut Créa, à l'article d'Yvette Jaggi, paru dans DP no 1188.

REPÈRES

Jean-Christian Lambelet et Délia Nilles: *Prévisions pour l'économie suisse en 1994-96*, Lausanne, UNIL Ecole des HEC

Merci à Yvette Jaggi pour son article sur les prévisions économiques de – entre autres – l'Institut Créa (DP n° 1188), où elle nous prend gentiment à partie parce que nous n'analysons la situation conjoncturelle qu'à l'échelle nationale. C'est exact, mais loin d'être une question d'«attitude», comme l'écrit Mme Jaggi, c'est tout simplement une question de *moyens*. Créa fonctionne actuellement avec un poste d'assistant, en tout et pour tout – d'où, toujours, un certain sourire intérieur lorsque les médias, comme par exemple la NZZ, parlent régulièrement des *drei grossen Wirtschaftsforschungsinstitute* (BAK, KOF, Créa).

L'avantage d'être petit est que cela oblige à être efficace, mais il y a quand même des limites. Avec les moyens à disposition, nous arrivons déjà tout juste à suivre la conjoncture nationale. Depuis quelque temps, Créa souhaiterait cependant compléter ses travaux en y ajoutant une dimension romande ou, à défaut, vaudoise. Vu sa situation budgétaire, l'UNIL est – démarches faites – dans l'impossibilité de nous assurer le poste supplémentaire qui serait nécessaire pour cela. Nous sommes donc en train de chercher un financement hors université. Dès lors, je vais écrire à la Syndique de Lausanne pour lui demander une subvention.

L'économie romande n'est pas défavorisée

Ajoutons quand même que Créa s'est déjà pré-occupé d'économie vaudoise et romande – en 1992, sous la forme d'un mandat ponctuel qui lui avait été confié par le Département de l'agriculture, du commerce et de l'industrie du canton de Vaud. Une des conclusions de notre rapport, qui pouvait être obtenu par tout le monde sur simple demande, était qu'il n'y avait aucune preuve concrète que l'économie romande était la «victime» de décisions prises en Suisse alémanique et, en particulier, à Zurich. Enquête faite, il semble même que dans le domaine de l'économie *privée*, un déséquilibre éventuel des décisions va plutôt dans l'autre sens. Il est possible que la situation soit différente dans le domaine des infrastructures publiques (Kloten, S-Bahn), comme l'écrit Mme Jaggi, mais cela demanderait à être vérifié soigneusement.

Le titre de l'article de Mme Jaggi (choisi par elle ?) est *La Relance, prédisent-ils*. A l'heure actuelle, la reprise – à l'échelle nationale – n'est cependant plus une question de prévision: pratiquement toutes les données et tous les chiffres disponibles montrent que le retournement de la conjoncture s'est produit, comme prévu, en automne de l'année passée. ■

ÉDITION

Nouvelle collection bilingue

(vb) Dans un pays confronté au multilinguisme et dont les racines culturelles plongent dans trois cultures, il était intéressant de lancer une collection français-allemand qui ne soit pas une collection d'étude. La collection Biface, dirigée par Wilfred Schiltknecht, professeur à l'Université de Lausanne et critique littéraire, inaugure une démarche d'ouverture sur l'Europe des lettres. La collection est consacrée aux textes classiques et contemporains de langue allemande, «en veillant à ce que les auteurs suisses soient représentés au moins dans la proportion d'un livre sur deux». Alors que les collections bilingues habituelles ont souvent l'aspect austère de travaux académiques ou de livres scolaires, Zoé inaugure là une collection soignée, des livres illustrés, dans lesquels on est invités à entrer pour le plaisir de la lecture.

Viennent de paraître: *L'Homme au sable*, suivi du *Magnétiseur* (trad. H. de Curzon), deux récits énigmatiques, qui confinent à un art de la narration exemplaire. Dans *L'Homme au sable*, un jeune homme succombe à des souvenirs d'enfance traumatisants, les personnages du passé lui apparaissant sous la forme d'inquiétants sosies, qui le précipiteront dans la mort. *Le Magnétiseur* raconte la relation entre un médecin hypnotiseur et une jeune fille sous influence. Ces deux récits sont signés E.T.A. Hoffmann, l'un des maîtres du romantisme allemand et de la littérature fantastique. Le second livre paru regroupe trois récits fascinants et visionnaires de Friedrich Dürrenmatt, *Le Chien*, *Le Tunnel*, ainsi que *La Panne*, l'une des œuvres les plus célèbres de Dürrenmatt. (trad. W. Weideli). Les Editions Zoé viennent de recevoir le Prix de la Fondation Oertli, 25 000 francs, pour l'attention qu'elles ont toujours portée à la littérature de Suisse alémanique. »

Médias

Problèmes pour un partie des Italiens émigrés en Suisse: le sous-secrétaire d'Etat Trentino, chargé des problèmes de l'émigration, est un représentant de l'Alliance nationale, considérée comme néo-fasciste. Fallait-il le rencontrer lors de son passage en Suisse? La rencontre a eu lieu et un document commun a été soumis à son attention par diverses organisations, dont la Fédération des colonies libres italiennes, le Parti démocratique de la gauche, le Parti socialiste et Rifondazione comunista.

Musées: une messe bonne à célébrer

(yj) Les arts plastiques, comme le livre ou le film, donnent lieu à des événements-spectacles de grandes dimensions faits pour mobiliser un vaste public. On peut le déplorer, mais il faut s'en réjouir, n'en déplaît à ceux qui ont horreur des foules au musée.

REPÈRES

Le Ministère français de la Culture et de la Francophonie publie chaque année les «chiffres – clés de la culture» et périodiquement toutes sortes de statistiques et d'enquêtes sur «les dépenses culturelles» des collectivités et sur «les pratiques culturelles» des différentes catégories de la population (jeunes, personnes âgées, citadins, etc.). Ed. La Documentation française.

Voir aussi le no 105/ octobre 1994 du bulletin ministériel *Développement culturel* consacré à «un nouveau regard sur les musées» (et sur leurs visiteurs).

Aujourd'hui, les mêmes qui ne fréquentent pas les galeries font mille lieues pour une exposition prestigieuse, désertent les librairies mais hantent les foires, se rendent peu au cinéma, au concert, au théâtre, mais courent les festivals. Le constat n'est ni neuf ni original (cf. *DP* n°1119 du 11.3.93). Courte et mal pensée, l'analyse qu'en tire Jacques Guyaz dans son article de *DP* n°1187 du 20.10.94 aboutit à cette conclusion catégorique: incapable de comprendre ce qu'il voit, le fréquentateur bovin et massifié de ces manifestations y trouve ce que le supporter attend de son équipe de football: l'occasion de célébrer une messe identitaire.

Se garder de l'élitisme

On peut regretter que la manière d'aborder l'expression artistique ait changé — partout, et pas seulement en Suisse. Mais on ne saurait se contenter d'exprimer son humeur, plutôt méprisante, à l'égard de ceux que rien ne prépare à aborder l'œuvre d'art (mais qui s'y intéressent quand même) sous peine d'adopter une attitude à la fois élitiste et conservatrice.

Pour éviter cet écueil en abordant un tel sujet, effectivement délicat, il faut commencer par prendre acte d'une réalité toute simple: il n'y a pas de solution de continuité entre les différents aspects de la vie sociale. Pourquoi l'art échapperait-il au phénomène de la consommation de masse? Au même titre que toute autre activité humaine, il est dépendant de facteurs économiques. Un artiste doit vivre et vendre, un conservateur doit tenir et justifier son budget, etc.

On peut et on doit déplorer la généralisation d'une manière passive, donc pauvre, d'aborder l'expression artistique. On doit reprocher aux commissaires d'expositions ou aux organisateurs de grandes manifestations de se conduire en Messieurs Loyal plutôt qu'en intermédiaires respectueux et consciencieux entre les œuvres et le public non averti. On doit critiquer les médias lorsqu'ils se montrent frivoles ou incompetents.

En revanche, on ne peut en aucun cas déplorer que le public tente de se frayer un chemin vers l'art. Si l'art lui est mal servi, c'est aux serviteurs — spécialistes et médiateurs — qu'il convient de s'en prendre. Que

dire de celui qui sait et ne partage pas — ou partage mal — son savoir? Chaque pas fait dans une grande exposition est indice d'une curiosité, représente un espoir de connaissance. Qu'importe la manière dont on s'y rend, le temps qu'on y met et le bénéfice que chacun selon ses moyens en retire: tous, dans ce domaine aussi, ont droit à leur chance.

Dans ces conditions, il semble terriblement hâtif et surtout fort convenu de parler de «nouvelle messe», d'unanimité perdue et désespérément recherchée à travers le foot ou l'art de masse. Utilisé à tout propos, le concept d'identité est totalement galvaudé, n'ayant plus que la fonction d'un lieu commun: il dispense de penser.

Les faux symboles

Il en va de même des «symboles rassembleurs» servant prétendument de ciment social: ils trahissent une interprétation simplificatrice, et datée. Notre lecture de l'histoire n'est plus celle de Michelet. Les bâtisseurs de cathédrales, même s'il est poétique de les imaginer portés par l'élan religieux de tout un peuple, ont mis leur inspiration et leur savoir-faire au service de contingences très variées et tout à fait prosaïques. Même diversité dans les stades et les salles d'exposition: malgré les «enseignements» d'une fumuse psychologie des masses, nos collectivités sont plurielles; et rien n'indique qu'elles aient conçu le projet de se coaguler, bien au contraire. Heureusement.

Une forme de tolérance

Si nous voulons bien admettre la complexité des choses et cohabiter sans terreur avec le paradoxe, nous pouvons, à l'inverse de la volonté totalitaire, nous dispenser de résoudre toutes les contradictions. Cette tolérance intellectuelle n'est que l'une des formes de la tolérance tout court. Ce que certains trouvent dans les enseignements de la philosophie, de la science ou de la vie quotidienne, l'art permet de l'apprendre aussi. A condition d'entrer en contact direct avec son expression. Une relation qui a d'autant plus de chances de s'établir que le nombre des participants à la messe est grand. L'accès à l'œuvre d'art, c'est aussi — et pourquoi pas? — affaire de probabilité statistique. ■